

Décision portant nomination des membres des jurys d'admission au concours d'Internat Vétérinaire

Animaux de compagnie (AC) pour l'année 2026-2027 (rentrée 2027)

Vu le livre VIII du Code Rural et de la pêche maritime, notamment le 3° de l'article R. 812-65 ;

Vu le décret n°2009-1642 du 24 décembre 2009 portant création de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;

Vu le décret du 17 août 2026 portant nomination de la directrice générale de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (Oniris VetAgroBio Nantes) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 fixant les modalités d'habilitation des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2021 modifié relatif au diplôme national d'internat des écoles nationales vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2021 habilitant les écoles nationales vétérinaires à délivrer des diplômes nationaux d'enseignement vétérinaire modifié et notamment son annexe ;

Vu la décision du Collège des Directeurs des ENVF en date du 17 septembre 2026 concernant la nomination des présidents des jurys d'admission aux concours d'internats vétérinaires pour l'année 2026-2027 ;

La Directrice de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique (ONIRIS), sur proposition de la coordonnatrice du jury,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La liste des membres des jurys d'admission au concours d'internat vétérinaire pour les animaux de compagnie (AC) est établie comme suit :

Représentant de l'ENVA : Ghita BENCHEKROUN, Professeur en médecine

Représentant de l'ENVT : Cathy LAYSSOL-LAMOUR, Praticienne hospitalière en imagerie médicale

Représentant de Oniris : Amandine DRUT, Maître de conférences en médecine

Représentant de VetAgro Sup : Marion MOSCA, Maître de conférences en dermatologie

Personnalités qualifiées du champ disciplinaire :

- Lorna GUENIOT-BOYLE, vétérinaire praticienne au Cellier (44850)
- Anaïs BIDEET, vétérinaire praticienne au Grand Fougeray (35390)

Pour rappel, le président du jury d'admission au concours d'internat AC désigné par le collège des directeurs des ENVF est : Mme Vanessa LOUZIER.

En cas d'absence de l'un des membres ou de nécessité d'ajouter un membre de jury, les membres suppléants du jury sont :

- Représentant de l'ENVA : Sabine CHAHORY, Professeur en ophtalmologie
- Représentant de l'ENVT : Nicolas JOUSSERAND, Maître de conférences en médecine interne
- Représentant d'Oniris : Pierre MAITRE, Maître de conférences en chirurgie
- Représentant de VetAgroSup : Emilie ROSSET, Ingénieur de recherche - Praticienne hospitalière en reproduction des carnivores domestiques

Article 2 :

La composition des jurys d'admission au concours d'internat des Animaux de compagnie (AC) est fixée pour une durée de 1 an (session 2026-2027). À l'issue, la composition de ces jurys pourra être modifiée et fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle décision portant nomination.

Article 3 :

Le service en charge de la formation continue d'Oniris, responsable de la gestion administrative de ce concours, est chargé de l'application de la présente décision, en lien étroit avec la Présidente du jury sus-mentionnée.

Nantes, le 21/10/2026.

La Directrice Générale.

